



BILLET N° 04/2007

SAVOIR / TRANSMETTRE

Editorial :

Anniversaire de la bataille de VERDUN (21 février – 15 décembre 1916). 163000 soldats Français et 143000 soldats Allemands soit 306000 morts. Couchés l'un contre l'autre en les alignant cela représente une ligne de 153 kilomètres. Image qui laisse à réfléchir...La guerre d'usure voulue par FALKENHAYN aura finalement usé les deux camps avec en prime son cortège d'horreurs.

Nous attendons toujours avec beaucoup d'intérêt vos articles en nombres et variés sur la fortification en générale.

Bien à vous.

J.M. GRATIANNE

Mise en page :



J.M. GRATIANNE

Disponible actuellement sur simple demande :

- Le Mont CORNILLET
- SPA 1918
- Réflexions et mise au point sur la Ligne Maginot
- Clair de lune à BITCHE (Billet N° 09/2004)
- Exposition de 15 photos du 13 et 14 juillet 2002 à la CASEMATE de MORFONTAINE
- Le Fort de Seclin (Billet N° 10/2004)
- La casemate type 516 (Billet N° 11/2004)
- Obstacles anti-char belges (1940)
- Fortifications de la ville de SOISSONS en 1870 (Billet N° 12/2004)
- Le fromage Suisse a t'il des trous (Billet N° 01/2005)
- L'après 1870, l'armée de la revanche dans nos fortifications. La conscription (Billet N° 02/2005)
- Fort A 570 (Billet N° 03/2005)
- L'après 1870, l'armée de la revanche dans nos fortifications. Le fusil Gras (Billet N° 04/2005)
- Vietnam bunker (Billet N° 05/2005)
- L'après 1870, l'armée de la revanche dans nos fortifications. Les transmissions (Billet N° 06/2005)
- Bases de V1 (Billet N° 07/2005)
- La Ligne Mareth (Billet N° 08/2005)
- La Ligne K.W. (Billet N° 09/2005)
- L'après 1870, l'armée de la revanche dans nos fortifications. Le Génie (Billet N° 10/2005)
- De l'archéologie moderne, sauvetage d'un char FT 17 (Billet N° 11/2005)
- Répression de l'espionnage en 1939 (Billet N° 12/2005)
- Essai sur un élément méconnu de la Ligne Maginot (Billet N°01/2006)
- Die Flaktürme in Berlin 40 / 45 (Billet N°02/2006)
- Projecteur Ligne Maginot
- L'après 1870, l'armée de la revanche dans nos fortifications. L'artillerie (Billet N°03/2006)
- LE QUARTIER GENERAL ALLEMAND DE ZOSSEN-WUNSDORF (Billet N°04/2006)
- TOURELLE GALOPIN POUR DEUX CANONS DE 155 L Modèle 1890 (Billet N°05/2006)

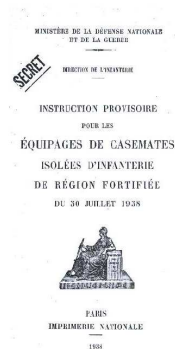
- SITE DE MOULIN S/S TOUVENT (Billet N°06/2006)
- Les ouvrages minés sur le territoire suisse (Billet N°07/2006) .
- L'après 1870, l'armée de la revanche dans nos fortifications. La formation, la vie du soldat en caserne (Billet N°08/2006)
- Casemate Sud du MOTTENBERG (Billet N° 09/2006)
- Le CANON-REVOLVER de flanquement HOTCHKISS MDLE 1879 (Billet N°10/2006)
- L'épée, le bouclier et la République Française (Billet N°10A/2006)
- 1915, un des lieux de combat en Alsace (Billet N° 11/2006)
- Les Sites VI en Picardie (Billet N° 12/2006)
- L'APRES 1870, L'ARMEE DE LA REVANCHE DANS NOS FORTIFICATIONS, L'intendance militaire, la fortification de campagne (Billet N° 01/2007)
- Campagne 1914 – 1918 journal de marche du 69 ème BATAILLON DE CHASSEURS A PIED partie I (Billet N° 02/2007)
- L'APRES 1870, L'ARMEE DE LA REVANCHE DANS NOS FORTIFICATIONS, les voies de 50 et 60 (Billet N° 03/2007)
- Campagne 1914 – 1918 journal de marche du 69 ème BATAILLON DE CHASSEURS A PIED partie II (Billet N° 04/2007)
- L'APRES 1870, L'ARMEE DE LA REVANCHE DANS NOS FORTIFICATIONS, Fonctionnement du Service de Santé (Billet N° 05/2007)
- De la fortification à la notion de citoyen. L'école de la République (Billet N°05 A/2007)
- Campagne 1914 – 1918 journal de marche du 69 ème BATAILLON DE CHASSEURS A PIED partie III (Billet N° 06/2007)
- Instruction provisoire pour les équipages de casemates isolées d'infanterie de région fortifiée du 30 juillet 1938 (Billet N° 07/2007)
- Seclin 14-18 (Billet N° 07B/2007)
- L'esprit de sacrifice des Français, guerre 14/18 (Billet N° 08/2007)
- Le Grand Blockhaus Musée de la Poche de Saint-Nazaire (Billet N° 09/2007)
- Instruction provisoire pour les équipages de casemates isolées d'infanterie de région fortifiée du 30 juillet 1938 PARTIE II (Billet N° 10/2007)
- L'APRES 1870, L'ARMEE DE LA REVANCHE DANS NOS FORTIFICATIONS, mouvement de matériel (Billet N° 11/2007)
- Instruction provisoire pour les équipages de casemates isolées d'infanterie de région fortifiée du 30 juillet 1938 PARTIE III (Billet N° 12/2007)
- Chausse-trappe pointe de cavalerie première et deuxième guerre mondiale (Billet N°01/2008)
- Instruction provisoire pour les équipages de casemates isolées d'infanterie de région fortifiée du 30 juillet 1938 PARTIE IV (Billet N° 02/2008)
- Le 5,0 cm KWK dans tout ses états (Billet N° 03/2008)

Avertissement :

LA TENEUR DE TOUT ARTICLE PUBLIE, EST SOUS L'ENTIERE RESPONSABILITE DE SON AUTEUR. COLLECTION J.M GRATIANNE, TOUT DROIT RESERVES POUR TOUS PAYS ©. EN CLAIR, REPRODUCTION, MEME PARTIELLE, PAR QUELQUE MOYEN OU PROCEDE QUE CE SOIT A DES FINS MERCANTILES EST INTERDIT.

INSTRUCTION PROVISOIRE Pour les EQUIPAGES DE CASEMATES ISOLEES D'INFANTERIE DE REGION FORTIFIEE DU 30 JUILLET 1938 PARTIE V

Lors de nos pérégrinations à PARIS, une personne rencontrée au magasin LE POILU nous a transmis gratuitement une copie d'un original du manuel « d'instruction pour les équipages de casemates isolées d'infanterie de région fortifiée du 30 juillet 1938 ». Que ces quelques lignes soient le témoignage de nos remerciements collectifs!



Voici donc ci-après le manuel retranscrit. Pour information les annotations du propriétaire d'origine sont mises en italiques et sont de couleur rouge.

FUSIL-MITRAILLEUR DE CLOCHE TYPE « A »



Casemate du GRAND LOT (en 2003)

CHAPITRE PREMIER.

GENERALITES

ARTICLE UNIQUE.

93 Le service du fusil-mitrailleur est assuré :

- par un tireur ;
- par un pourvoyeur qui se tient dans la chambre inférieure.

CHAPITRE II

ECOLE DU SERVANT

ARTICLE PREMIER

Fonction du tireur.

94 Mettre le fusil-mitrailleur sur la rotule.

- ouvrir le volet de la rotule en rabattant la manette vers la gauche ;
- enlever la glace, en la tirant vers le haut ;

- dégager complètement le verrou ; à cet effet, saisir le crochet de verrou et presser sur la plaquette d'arrêt en tirant vers le bas ;
- agrafer, s'il y a lieu, le collecteur d'étuis sur le flasque droit ;
- ouvrir le déflecteur, en dégageant son verrou et en le rabattant vers la droite ;
- engager le canon du fusil-mitrailleur dans le canal correspondant dans la rotule ; pousser sans brusquerie l'arme à fond vers l'avant ;
- ramener le verrou de rotule à la position haute, en agissant sur le méplat inférieur du crochet, jusqu'à accrochage de l'arrêt ;
- fermer le déflecteur en le ramenant vivement à la position haute ;
- remettre la glace en place.

95 Séparer le fusil-mitrailleur de la rotule.

Exécuter dans l'ordre inverse les opérations du numéro précédent.

96 Mettre le fusil-mitrailleur en batterie.

- libérer le créneau de son épiscopes ;
- dégager le fusil-mitrailleur du crochet-support, en saisissant l'arme par la poignée et par le prolongement postérieur de la rotule ;
- engager la rotule dans le cadre, les tourillons face aux encastremets à sus-bandes ; pousser à fond vers l'avant ;
- fermer les sus-bandes ;
- raccorder le tuyau souple au collecteur d'étuis ; à cet effet ; saisir la bague reposant sur le plancher, remonter le tuyau souple, engager à fond la bague baïonnette sur l'embout, les ergots face aux échancrures ; faire tourner la bague dans le sens des aiguilles d'une montre en tirant légèrement vers le bas à la fin du mouvement.

97 Retirer le fusil-mitrailleur du créneau.

Exécuter dans l'ordre inverse les opérations prévues au numéro précédent.

98 Armer, approvisionner, pointer, tirer.

Le fusil-mitrailleur étant en batterie, le tireur :

- relève l'épaulière ;
- exécute une visée rapide et règle, s'il y a lieu, à l'aide du volant de commande, la hauteur du plancher de la cloche ;
- ouvre le déflecteur du collecteur d'étuis ;
- arme et approvisionne ;
- referme le déflecteur ;
- dispose la hausse et pointe.

Quand le pointage est assuré, le tireur agit sur la détente et conduit le tir, comme il est prescrit aux N° 149 et 150 de l'instruction sur la pratique du tir du 15 novembre 1930.

99 Interrompre le tir.

Mettre l'arme à la sûreté et remplacer la boîte-chargeur.

Si le tir s'arrête inopinément, armer et essayer de continuer le tir.

En cas d'impossibilité, réduire l'incident de tir.

100 Arrêter le tir.

Lorsque le tir est terminé, se conformer aux prescriptions du N°152 de l'instruction sur la pratique du tir, ensuite :

- retirer le fusil-mitrailleur du créneau ;

- passer l'inspection de l'arme ;
- remettre l'épiscope en place dans le créneau.



Cloche type « A » et champ de rails anti-chars.

ARTICLE II

Fonction du pourvoyeur.

101 Garnir les boîtes-chargeurs.

Se conformer aux prescriptions du N° 163 de l'instruction sur la pratique du tir du 15 novembre 1930.

102 Ravitailler la cloche en boîtes-chargeurs.

Faire passer à l'aide du panier les boîtes-chargeurs regarnies au tireur qui renvoie les boîtes-chargeurs vides.

103 Actionner le ventilateur à main.

Mettre le ventilateur en action en agissant sur la manivelle à la vitesse de 80 tours-minute.

104 Evacuer les étuis.

Remplacer tous les 500 coups environ le panier à étuis de la caisse étanche par un panier vide.

A cet effet :

- ouvrir la caisse étanche après avoir fermé le clapet ;
- changer le panier ;
- refermer la caisse étanche et ouvrir le clapet ;
- verser les étuis dans les caisses à cartouches vides.

CHAPITRE III

MISE EN ŒUVRE DE L'ARME.

ARTICLE UNIQUE.

105 Lorsque le tir du fusil-mitrailleur est envisagé , le tireur le met en batterie dans le créneau convenable.

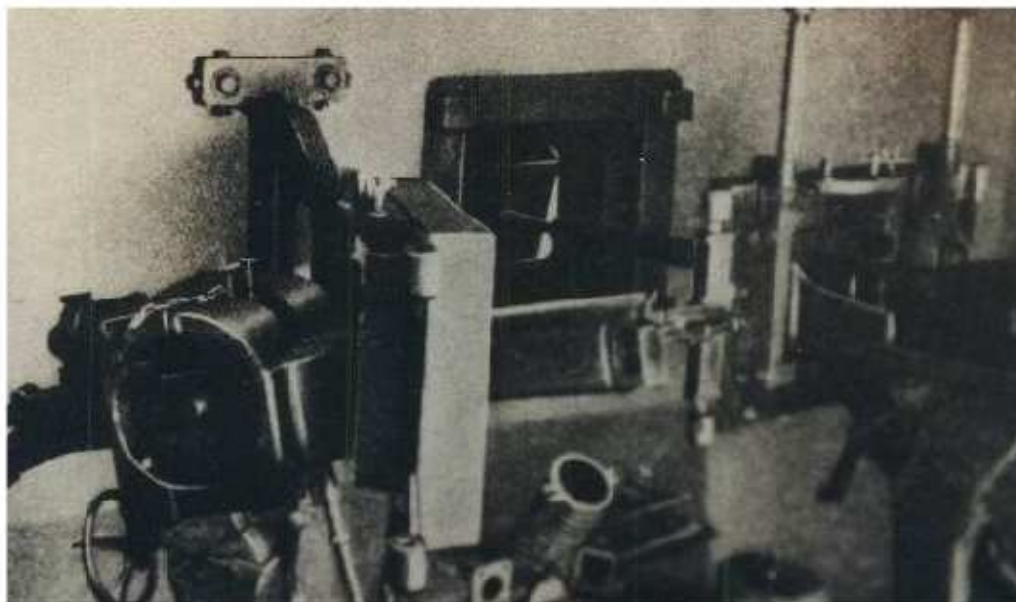
Il tire et conduit son tir, en se conformant aux prescriptions de l'école du servant.

106 Le pourvoyeur met le ventilateur à main en action dès l'ouverture du feu, et ne cesse qu'une minute après l'arrêt du tir.

Il regarnit les boîtes-chargeurs vides et reconstitue l'approvisionnement du casier à boîtes-chargeurs de la cloche.

Il assure l'évacuation des étuis.

MITRAILLEUSE ANTI-CHARS.



Mitrailleuse de 13,2 HOTCHKISS modèle 1930

CHAPITRE PREMIER.

GENERALITES

ARTICLE UNIQUE.

107 La pièce de mitrailleuse anti-char reste en batterie de jour. De nuit, ou toutes les fois que les circonstances l'imposent (en cas d'attaque d'infanterie sans char), elle est remplacée par le jumelage de substitution.

Le service de l'arme est assuré par le personnel affecté au jumelage soit ; un chef de pièce tireur, un chargeur et un pourvoyeur.

CHAPITRE II

ECOLE DU SERVANT

ARTICLE PREMIER

Fonction du tireur.

108 Mettre en place et enlever la lunette.
Se conformer aux prescriptions des N° 20 et 21.

109 Faire marquer la hausse.
Se conformer aux prescriptions du N°22.

110 Armer la mitrailleuse.
Saisir le levier d'armement à la poignée avec la mains gauche, le ramener à fond en arrière, puis le reconduire à sa position avant.

111 Pointer l'arme.

Le chargeur ayant débloqué la pièce :

- placer l'œil contre la lunette, la main droite au volant de pointage en hauteur, l'autre main à la poignée de la pièce, les épaules contre les épaulières de la crosse à plastron ;
- amener la réticule en coïncidence avec le point à viser, en déplaçant la pièce ;
- en direction par action, d'une part, des épaules sur la crosse à plastron et, d'autre part, de la main gauche sur la poignée de la pièce ;
- en hauteur par action de la main droite sur le volant de pointage en hauteur.

112 Tirer

L'arme étant pointée, agir franchement au moment opportun sur la poignée de la mise de feu avec la main droite.

Maintenir l'arme immobile pendant toute la durée de la rafale.

113 Interrompre le tir.

Abandonner la poignée de mise de feu sans cesser d'observer l'objectif.

114 Cesser le tir.

Abandonner la poignée de mise de feu et après enlèvement de la boîte-chargeur :

- donner deux coups de sécurité ;
- ramener la hausse à zéro et la dérive à 98 ;
- remettre l'aiguille de repérage en regard de la graduation 25 ;
- remettre l'affût à sa position horizontale.

ARTICLE II

Fonction du chargeur.

115 Placer l'affût dans le créneau.

Faire pivoter le volet articulé pour amener l'affût en face du créneau ;

- pousser l'affût à fond dans le créneau ;

- manœuvrer les leviers (ou le levier) de fermeture des broches ;
- s'assurer que les bonhommes-arrêteurs sont engagés complétement dans leur logement ;
- disposer le système d'évacuation des étuis.

116 Retirer l'affût du créneau.

Dégager les broches pour libérer le masque ;

- retirer l'affût du créneau et le ramener contre le mur à l'aide de son volet articulé.

117 Mettre la mitrailleuse sur l'affût.

S'assurer que le verrou de fixation de l'arme est enlevé.

Engager l'extrémité du canon dans le logement ménagé à cet effet dans l'obturateur, puis la partie inférieure de la boîte culasse dans la glissière.

Exercer une poussée vers l'avant, puis une pression de haut en bas sur la partie postérieure de la boîte de culasse pour faire pénétrer dans son logement le crochet de fixation.

Immobiliser l'arme à l'aide du verrou de fixation.

118 Séparer la mitrailleuse de l'affût.

Exécuter dans l'ordre inverse les opérations prévues au numéro précédent.

119 Approvisionner.

Pour mettre une boîte-chargeur en place :

- ouvrir le couvercle du boîtier de chargeur ;
- saisir la boîte-chargeur avec les deux mains et la présenter légèrement inclinée vers l'avant ;
- l'engager et la maintenir à fond dans son logement ;
- la faire basculer vers l'arrière jusqu'à encliquetage sur le verrou de boîte-chargeur.

120 Retirer la boîte-chargeur.

Appuyer d'arrière en avant, sur la came de dégagement de la boîte-chargeur ; avec la paume de la main droite, faire basculer la boîte-chargeur dans le même sens.

121 Faire marquer la dérive.

Faire tourner le tambour moleté des dérives et amener la graduation voulue en face du trait repère.

122 Bloquer l'arme.

a En direction.

Serrer l'écrou de blocage de l'aiguille de repérage ; amener et fixer les deux butoirs mobiles au contact de cet écrou.

123 b En hauteur.

Amener et fixer les bagues inférieure et supérieure contre l'armature en bronze du mécanisme de pointage en hauteur.

ARTICLE III

Fonction du pourvoyeur.

124 Garnir une boîte-chargeur.

A A la main.

- Introduire 30 cartouches une à une, en maintenant les culots le plus possible en arrière, pour éviter que les pointes des balles ne viennent frotter contre la boîte-chargeur.

125 B Avec la machine spéciale.

- Fixer l'appareil, muni de son couloir articulé, sur la table de chargement à l'aide de son crampon ;
- Introduire la partie inférieure d'une boîte-chargeur dans la boîte de chargeur, d'abord par son angle antérieure, ensuite par sa partie arrière en la faisant basculer jusqu'à encliquetage sur le verrou ;
- Préparer les cartouches et les introduire, successivement, dans le couloir articulé ;
- Actionner à la main alternativement, vers l'avant et vers l'arrière, le levier de manœuvre du piston parallélépipédique. Introduire ainsi successivement les cartouches dans la boîte-chargeur ;
- Dégager la boîte-chargeur en appuyant sur le poussoir du verrou de boîte-chargeur et la faire basculer dans le même sens.

CHAPITRE III

ECOLE DE LA PIECE

ARTICLE PREMIER

Mise en batterie.

126 Mise en place de l'arme.

Le chargeur dispose l'affût et la mitrailleuse comme il est dit au N° 115 et 117.

Le chef de pièce (*tireur*) :

- s'assure de la mise en place correcte du matériel, particulièrement du dispositif de verrouillage ;
- place la lunette et règle l'oculaire ;
- dispose la crosse à plastron ;
- manœuvre deux fois le levier d'armement pour s'assurer du bon fonctionnement de l'arme.

127 Dispositions d'alerte.

- Au commandement :

Alerte aux chars.

La pièce est mise en batterie.

Les servants occupent les mêmes emplacements de combat que pour le jumelage.

Le tireur vérifie que la hausse est à 0, le tambour des dérives à la graduation 98 et arme la mitrailleuse.

Le chargeur approvisionne et débloque l'arme.

Le pourvoyeur fixe la machine à garnir les boîtes-chargeurs sur la table de chargement et s'assure de son bon fonctionnement.

ARTICLE II

Préparation du tir.

128 Les commandements sont donnés comme il est dit au N° 53.

129 Aux commandements :

Objectif..... Tel char,

Hausse..... Tant,

Dérive..... Tant,

Le tireur observe son objectif et fait marquer la hausse (N° 109), le chargeur fait marquer la dérive (N° 121).

ARTICLE III

Exécution du tir.

130 Au commandement :

Rafale de Tant De cartouches.....

Commencez le feu.

Le tireur pointe et tire en se conformant aux prescriptions des N° 230 et 232, relatifs à la conduite et à la méthode de tir.

Le chargeur alimente l'arme et remplace la boîte-chargeur dès qu'elle est épuisée.

Le tireur continue ainsi jusqu'à ce que l'engin pris à partie paraisse hors d'état de nuire, ou que sa distance dépasse 600 mètres.

131 Si le tir s'arrête inopinément, le tireur arme et tâche de reprendre le tir.

Si le tir ne peut être repris il annonce :

Incident de tir.

Les servants aidés au besoin par l'armurier-mécanicien, s'efforcent alors de remédier à l'incident.

132 Lorsque la pièce est remise en état de tirer, le tireur rend compte au chef de chambre de tir qui décide s'il y a lieu de reprendre le tir.

133 Interruption momentanée et reprise du tir.

Au commandement :

Halte au feu,

Le tireur abandonne la poignée de mise de feu et continue d'observer l'objectif, le chargeur remet une boîte-chargeur pleine.

134 Au commandement :

Continuez le feu,

Le tir est repris avec les mêmes éléments.

135 Cessation du tir.

Au commandement :

Cessez le feu,

- le tireur abandonne la poignée de mise de feu ;

- le chargeur retire la boîte-chargeur et la donne au pourvoyeur ;
- le tireur exécute les prescriptions du N° 114 et le chargeur bloque en direction sur la division 25 ;
- le pourvoyeur regarnit les boîtes-chargeurs et les place dans les casiers.

136 Refroidissement de l'arme.

Le refroidissement s'effectue à l'aide de chiffons mouillés dont on enveloppe le canon après un tir ininterrompu de 8 boîtes-chargeurs et si les circonstances le permettent.

137 Inspection de l'arme.

L'inspection de l'arme est passée par le chef de chambre de tir ; elle comporte les mêmes vérifications que pour la mitrailleuse de 7,5.

Pour cette opération l'arme est laissée sur l'affût.

ARTICLE IV

Réglage.

138 Le réglage consiste à mettre en parallélisme l'axe optique de la lunette et l'axe du canon.

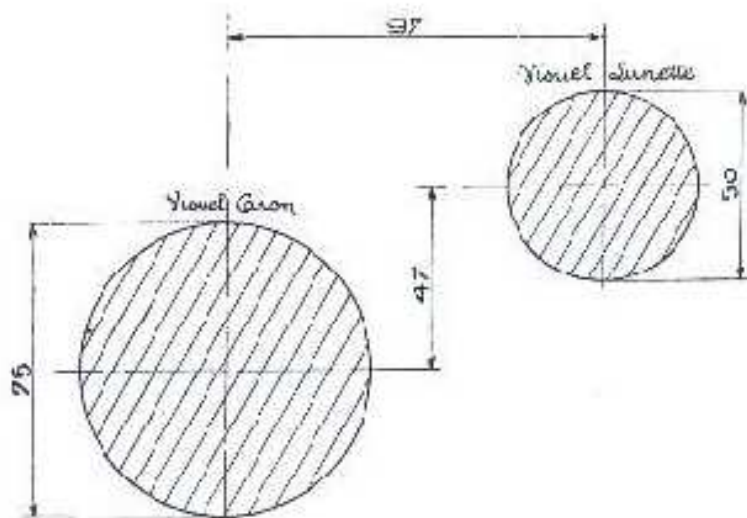
Il s'effectue à l'aide des méthodes et procédés indiqués pour le réglage du jumelage de mitrailleuses.

Il ne comporte pas les opérations préliminaires prévues au N° 64.

139 Les corrections sont réalisées en agissant sur l'orientation de la lunette (dérive 100) et non sur celle du canon qui est fixe.

Le collier postérieur de la lunette porte à cet effet deux touches filetées destinées, l'une au réglage horizontal, l'autre au réglage vertical.

140 La cible à employer pour le réglage par parallélisme et simple visée porte le figuratif indiqué par le schéma ci-dessous :

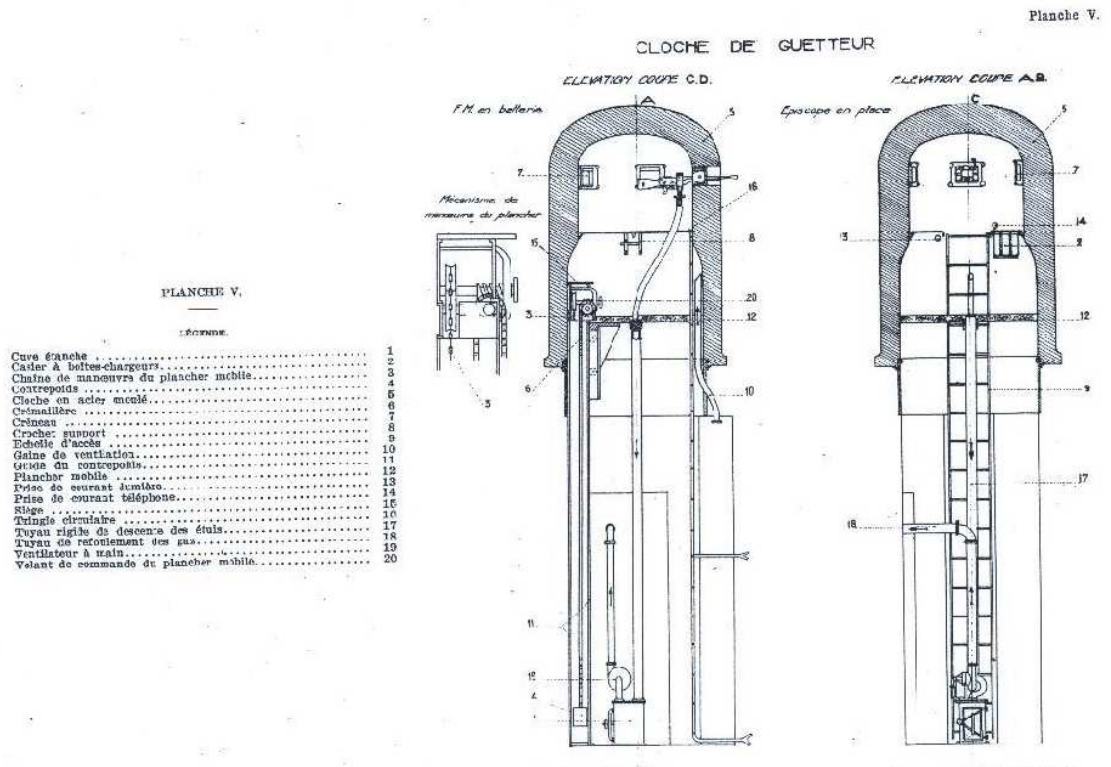


141 Dans le réglage par simple visée, le pointage initial s'effectue par l'âme du canon.

La réticule de la lunette est amené, par approximations successives, soit sur le visuel de lunette (méthode par parallélisme), soit sur le point éloigné (méthode par convergence).

Dans le réglage par le tir, le réticule est amené ;

- soit (*mot barré*) sur un point situé à 97 m/m à droite et 47 m/m au-dessus du point moyen du groupement (réglage par parallélisme),
- (*Paragraphe barré*) soit sur le centre de l'aire de réception (réglage par convergence).



A suivre...

Photos, collection J.M. GRATIANNE